

Court Bulletin Nouvelles judiciaires



Ministry of the
Environment

Ministère de
l'Environnement

Pour diffusion immédiate
Le 5 octobre 2009

INOBSERVATION D'UN ARRÊTÉ D'UN AGENT PROVINCIAL : ERNIE'S SIGNS LIMITED REÇOIT UNE AMENDE DE 3 000 \$

SUDBURY — Ernie's Signs Limited a plaidé coupable, le 8 septembre 2009, à l'accusation de ne pas avoir observé un arrêté pris par un agent provincial.

Un agent provincial avait pris l'arrêté pour que l'entreprise obtienne l'autorisation d'utiliser une cabine de peinture par pulvérisation à son atelier de fabrication d'enseignes, à Sudbury. L'arrêté n'a pas été observé. L'entreprise a été mise en accusation à la suite d'une enquête menée par le ministère de l'Environnement (Direction des enquêtes et de l'application des lois). Elle a ensuite été condamnée à payer une amende de 3 000 \$, plus la suramende destinée à l'indemnisation des victimes. Le tribunal lui a donné 15 jours pour payer les amendes. En outre, le tribunal a pris une ordonnance pour que l'entreprise obtienne, dans un délai de 90 jours, un certificat l'autorisant à utiliser une cabine de peinture par pulvérisation.

Renseignements aux médias

Kate Jordan
Direction des communications
416 314-6666

Renseignements au grand public

416 325-4000 ou 1 800 565-4923
www.ontario.ca/environnement